

et les prix mensuels et annuels touchés par les agriculteurs. Les statistiques secondaires portent sur la vente des grains et des bestiaux, l'industrie laitière, la minoterie, les industries du sucre et les stocks des entrepôts frigorifiques.

Le Bureau bénéficie, pour la réunion des statistiques annuelles et mensuelles, de la collaboration des ministères provinciaux de l'Agriculture et d'organismes comme la Commission des grains et la Commission canadienne du blé. Il bénéficie aussi de la collaboration bénévole de milliers d'agriculteurs canadiens qui lui font parvenir des rapports.

Sous-section 1.—Revenu de la ferme

Revenu monétaire provenant de la vente de produits agricoles.—Les estimations du revenu monétaire de la ferme, dans la présente sous-section, sont fondées sur les rapports concernant les ventes et les prix touchés par les agriculteurs à l'égard des principaux produits agricoles, et sont provisoires. Elles comprennent les ristournes découlant des certificats de participation à l'égard du blé, les versements de rectification et de péréquation relativement à l'avoine, à l'orge et au lin et les paiements des gouvernements fédéral et provinciaux aux agriculteurs à titre de subventions à l'égard des prix. Le revenu monétaire du cultivateur provenant de la vente de produits agricoles s'établit en 1948 au chiffre sans précédent de \$2,449,865,000. Au regard du chiffre révisé de \$1,962,276,000, record antérieur établi en 1947, c'est une augmentation de \$487,589,000 ou d'environ 25 p. 100. Compte tenu des paiements supplémentaires, le revenu monétaire de 1948 s'élève à \$2,470,611,000, contre \$1,973,853,000 l'année précédente.

Cette forte augmentation en 1948 est attribuable en grande partie à la hausse des prix et aux fortes sommes distribuées par la Commission canadienne du blé et les sociétés céréalières de l'Ouest sous forme de paiements de péréquation et de ristournes. En 1948, ces versements, au montant de \$178,590,000, constituent approximativement le tiers de l'augmentation du revenu monétaire au regard de 1947.

Le niveau élevé du pouvoir d'achat au Canada en raison du plein emploi et des hauts salaires ainsi qu'une forte demande mondiale de biens de production et de consommation insuffisants constituent des facteurs importants qui ont influé sur le niveau général des prix agricoles, prix qui sont, en moyenne, presque 20 p. 100 plus élevés qu'en 1947. Au début de 1948, on a annoncé que le Royaume-Uni avait convenu de payer plus cher le bacon, le bœuf, les œufs et le fromage canadiens. Les prix de la viande de volaille ont également été majorés au cours de l'année à la suite de l'abaissement du tarif des États-Unis le 1^{er} janvier 1948 et des fortes expéditions subséquentes vers le sud. Le 1^{er} avril 1948, le prix initial payé aux producteurs des Prairies pour le blé n° 1 du Nord, tête des Lacs, a été porté de \$1.35 à \$1.55 le boisseau. A la même époque, la Commission canadienne du blé a pris des dispositions afin de verser des paiements de rectification rendant cette augmentation de 20c. rétroactive au 1^{er} août 1945. Les prix du bétail ont été affermis par suite de la suppression en août 1948 de la réglementation des exportations qui, depuis septembre 1942, interdisait les expéditions canadiennes de bovins et leurs produits aux États-Unis.

Les paiements en vertu des dispositions de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies ne figurent pas aux totaux du "Revenu monétaire provenant des produits agricoles" au tableau 3, mais sont compris dans les totaux généraux de l'année de versement sous la rubrique "Paiements supplémentaires".